



Assemblée générale

Distr. générale
9 septembre 2016
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trente-troisième session
Point 6 de l'ordre du jour
Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Saint-Vincent-et-les Grenadines

Additif

**Observations sur les conclusions et/ou recommandations,
engagements exprimés et réponses de l'État examiné**

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

GE.16-15646 (F) 071116 071116



* 1 6 1 5 6 4 6 *

Merci de recycler



1. Saint-Vincent-et-les Grenadines a l'honneur de présenter ses réponses aux recommandations faites à l'occasion du dialogue qui s'est déroulé dans le cadre du deuxième cycle de l'Examen périodique universel avant que le Conseil des droits de l'homme n'adopte officiellement son rapport.

Recommandations

2. Saint-Vincent-et-les Grenadines a reçu un total de 128 recommandations au cours du dialogue tenu à la vingt-cinquième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, en mai 2016. Le Gouvernement accepte 75 recommandations reçues et prend note de 53 autres.

3. Les recommandations, classées par thème, sont résumées ci-après.

A. Institutions, instruments et mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme

4. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :

- **Accepte les recommandations suivantes** : 80.13, 80.18 ;
- **Prend note des recommandations suivantes** : 80.1, 80.2, 80.3, 80.4, 80.5, 80.6, 80.7, 80.8, 80.9, 80.10, 80.11, 80.12, 80.14, 80.15, 80.16, 80.17, 80.19, 80.20, 80.21, 80.22.

B. Coopération avec les organes conventionnels

5. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :

- **Prend note des recommandations suivantes** : 80.23, 80.24.

C. Coopération avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales

6. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :

- **Prend note des recommandations suivantes** : 80.25, 80.26, 80.27.

D. Coopération avec d'autres mécanismes internationaux

7. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :

- **Accepte les recommandations suivantes** : 80.28, 80.29, 80.31, 80.33, 80.35 ;
- **Prend note des recommandations suivantes** : 80.30, 80.32, 80.34, 80.36.

E. Législation

8. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :

- **Accepte la recommandation suivante** : 80.41 ;

- **Prend note des recommandations suivantes :** 80.37, 80.38, 80.39, 80.40, 80.42, 80.43, 80.44, 80.45.

F. Institutions nationales des droits de l'homme

9. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.46, 80.47, 80.48, 80.49, 80.50, 80.51, 80.52, 80.53.

G. Mécanisme national chargé de l'établissement des rapports et du suivi

10. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.54, 80.55, 80.56.

H. Politiques

11. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.57, 80.58, 80.59.

I. Éducation aux droits de l'homme et coopération avec la société civile

12. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.60, 80.61, 80.62, 80.63, 80.64, 80.65, 80.66, 80.67, 80.68, 80.69, 80.70 ;
 - **Prend note des recommandations suivantes :** 80.71, 80.72.

J. Politiques sectorielles

13. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.86, 80.87, 80.88, 80.89, 80.90, 80.91, 80.92, 80.93, 80.94 ;
 - **Prend note des recommandations suivantes :** 80.73, 80.74, 80.75, 80.76, 80.77, 80.78, 80.79, 80.80, 80.81, 80.82, 80.83, 80.84, 80.85.

K. Droits économiques, sociaux et culturels

14. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.95, 80.96, 80.97, 80.98, 80.99, 80.100, 80.101, 80.102, 80.104, 80.105 ;
 - **Prend note de la recommandation suivante :** 80.103.

L. Groupes spécifiques

15. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte les recommandations suivantes :** 80.106, 80.107, 80.108, 80.109, 80.110, 80.111, 80.112, 80.113, 80.114, 80.115, 80.116, 80.117, 80.118, 80.119, 80.120, 80.121, 80.122, 80.123, 80.124, 80.125, 80.126, 80.127.

M. Développement et questions environnementales

16. Le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines :
- **Accepte la recommandation suivante :** 80.128.
-